

Décision

Générale

colonial

Décision n° 8-336-1924 Commissions.

n° 8-336-1924

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

19 novembre 1924

Numéro JO

n° 336 du 30/11/1924

Date du numéro

30 novembre 1924

TEXTE INTÉGRAL

la commission prëtue à l'article 6 du décret du 25 mai 1912 et composée de MM. le Chef du secrétariat général, président, le Chef des districts, Gobert, directeur de la succursale de la Banque de l'Indo-Chine, et Kalos, commerçant étranger, membres, se réunira eur la convocalion de son président, avant le 30 novembre 1924, pour dresser la liste électorale de la chambre de commerce de Djibouti,